CONVENTION NATIONALE.

COMPTE RENDU

A LA CONVENTION NATIONALE,

CONFORMÉMENT AU DÉCRET DU 21 NIVÔSE,

PAR PÉRARD, député de Maine-&-Loire,

De ce qu'il a perçu, dépensé ou rendu, relativement à la mission dont il a été chargé.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

LE 18 fructidor, an 2, j'ai été envoyé par la Convention nationale dans les départemens de l'Aisne & l'Oise; le 27 frimaire je suis r'arrivé à Paris.

J'avois reçu en partant, sur un bon du comité des inspecteurs, ... 6,000 liv.

A

De l'autre part	6,000 liv.
J'ai perçu, fur la caiffe de diftrict de Chauny, (Aifne)	3,000
J'ai perçu fur celle du diftrict de Péronne, (Somme)	4,000
J'ai perçu, fur celle du diftrict de Chaumont (Oife)	1,000
Total des fommes touchées . . .	14,000 liv.

Mes dépenfes fe font élevées, ainfi qu'il eft détaillé au compte que j'ai rendu à mon arrivée, tant au comité des Infpecteurs, qu'aux trois comités de gouvernement, à . .	13,100 liv.
Il me reftoit en main	900

J'en ai fait la remife au comité, j'en ai le reçu.

J'ai perçu d'un défenfeur de la patrie, en don patriotique, deux pièces d'argent, l'une eft un écu de trois livres, ci	3 l.
l'autre eft une monnoie étrangère de la valeur environ de	6
Total des dons patriotiques qui m'ont été remis	9

J'en ai fait le dépôt, j'en ai le reçu. Je n'ai ordonné aucunes taxes, & n'ai touché aucuns autres fonds.

Signé, PÉRARD, R. D. P.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Ventôse, l'an III.